



## TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – MAROC

### LISTE DES DOCUMENTS

#### COURT SEJOUR – SOINS MEDICAUX

***Vous souhaitez vous rendre en Italie pour des soins médicaux et votre séjour ne dépassera pas 90 jours.***

**Avertissement :** Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Copie + original en vision.
- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents en Arabe doivent être traduits (par un traducteur certifié) en Italien ou en Français.

### DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CANDIDATS

**Formulaire de demande de visa, original**

Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3<sup>ème</sup> page). ([Télécharger](#))

**Une photo d'identité**

Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et aux normes doit être collée sur le formulaire de demande.

**Passeport, original**

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.

**Passeport, photocopie**

1 Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus.

**Réservation du billet aller-retour ou billet ou preuve de la disponibilité de moyens de transport personnels**

**Certificat d'un médecin marocain**

**Déclaration de l'établissement de santé, original**

Indiquant le type de traitement médical, la date de début, la durée et le cout global estimé



**Déclaration de paiement, original**

*Issue par la structure médicale confirmant le paiement d'au moins 30% du cout global du traitement*

**Documentation prouvant la disponibilité de ressources financières**

*Documentation prouvant la disponibilité de ressources financières suffisantes en Italie pour payer le montant restant du traitement (70%) [garantie bancaire], nourriture, et couvrir les dépenses pour l'embarquement et l'hébergement à l'extérieur de la structure médical*

**Assurance de voyage, original**

*L'assurance voyage doit :*

- *Être valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour ;*
- *Couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum ;*
- *Couvrir toute la durée de votre séjour. (Plus d'information)*

**Assurance de voyage, photocopie**